



## REGNIER-HURIER

(Siret : 53380825900022)

**M. REGNIER**

39 avenue Haute Meuse

C.C le Forum

52140 VAL DE MEUSE

Entreprise titulaire de la qualification

### Qualibois module Eau

Engagée pour la qualité d'installation des appareils de chauffage bois raccordés au réseau hydraulique (chaudières manuelles, chaudières automatiques, etc.) et des poêles

Période couverte par le certificat : 02 février 2023 au 02 février 2024

Police d'assurance responsabilité civile

- générale au 14/02/2023 : 152042786 F-MCE-001 - MAAF ASSURANCES (Niort)

- décennale au 14/02/2023 : 152042786 F-MCE-001 - MAAF ASSURANCES (Niort)

### Qualibois module Air

Engagée pour la qualité d'installation des appareils de chauffage bois indépendants (inserts, poêles, etc.)

Période couverte par le certificat : 15 avril 2022 au 15 avril 2023

Police d'assurance responsabilité civile

- générale au 21/01/2022 : 152042786 F 001 - MAAF ASSURANCES (Niort)

- décennale au 06/01/2022 : 152042786 F 001 - MAAF ASSURANCES (Niort)



### Numéro Qualibois : QB/25622

Forme juridique : SARL

L'entreprise s'engage à renouveler toute assurance obligatoire pendant la durée de son engagement

Fait le 28 février 2023

**Gaël Parrens,**

*Président de l'instance de qualification*

Grâce au site [www.qualit-enr.org](http://www.qualit-enr.org), rubrique « Annuaire » contrôlez en continu la qualification de l'entreprise

### Association Qualité Energies Renouvelables

Siège social :

24 rue Saint-Lazare • 75009 PARIS

SIRET 489 907 360 00049

**Qualibois** est un signe de qualité géré par **Qualit'EnR**.

L'association Qualit'EnR est propriétaire de la marque collective communautaire QUALIBOIS n° 009007171 déposée dans les classes 11, 35, 37, 38, 41 et 42



Le présent certificat couvre les périodes de validité précisées ci-dessus pour chaque qualification, sous réserve du respect des conditions définies dans le règlement d'usage des qualifications. La qualification est délivrée pour une durée de deux ou quatre ans décomposée en 2 ou 4 certificats de 12 mois délivrés après contrôle du respect des exigences définies dans les règlements d'usage. L'échéance de chaque qualification est : 02 février 2026 pour QualiBois module Eau, 15 avril 2025 pour QualiBois module Air